

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi propose de d'élargir les filières sélectives d'entrée dans l'enseignement supérieur aux licences professionnelles. Il garantit ainsi le caractère sélectif des licences professionnelles pour toutes les composantes universitaires, quel que soit leur statut.

Nous demandons au contraire la garantie pour tous les bacheliers et les étudiants de pouvoir poursuivre leurs études dans une des filières de leur choix. Le Gouvernement n'a cessé d'instaurer une sélection entre étudiants, certains ne pouvant continuer leurs études malgré l'obtention du baccalauréat. Ainsi, tous les ans, Parcoursup organise un tri entre les lycéens pour gérer le manque de places dans les universités et finalement, faire face à la pénurie d'enseignants et de moyens dans l'enseignement supérieur. Ce sont les jeunes issus des milieux populaires qui en payent le prix, sont exclus des formations et ne peuvent poursuivre leur projet professionnel.

Par cet amendement, nous rappelons le droit de chaque bachelier et étudiants à s'inscrire dans la filière de son choix.